D2025-1-1-7

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 27 Février 2025 à 20h30**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **48**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **3**

Date de convocation :
21 février 2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20250227-D2025-1-1-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

Objet : Ecole de production Fil en Normandie – Gestion du bail – Remise sur loyers

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			**M. Maurice ANNE**		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			**M. Alain DECLOMESNIL**		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			**Mme Marie-Line LEVALLOIS**		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			**M. Frédéric BROGNIART**		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	47	1	8	2	3
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	48				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	56				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

M. Jean TURMEL, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Condé, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'école de production Fil en Normandie, depuis sa préfiguration à savoir le 31 août 2022, est locataire d'une partie d'un bâtiment intercommunal situé rue des Drakkars dans la zone industrielle Charles Tellier à Condé-en-Normandie.

Dans le cadre de son ouverture le 9 octobre 2023, l'école a été inspectée par les services de l'académie de Normandie le 20 décembre 2023. Puis ceux-ci ont rendu leur rapport en février 2024, qui mentionne un devoir de "renforcer de manière significative la sécurisation des accès à l'école".

C'est pourquoi, suite au dépôt d'une déclaration préalable et d'un arrêté de non opposition délivré le 31 juillet 2024, les travaux ont été effectués par l'école de production Fil en Normandie en août 2024 pour un montant de 17 909, 90 TTC. Ils comprennent la pose :

- d'une clôture
- d'un portillon
- d'un portail autoportant électrique

L'école de production est locataire d'un bâtiment situé sur un terrain non clos et sa mise en conformité avec le rapport de l'Académie de Normandie était obligatoire pour la continuité de son activité. Elle a demandé à l'Intercom de la Vire au Noireau de pouvoir bénéficier d'une remise sur loyers ou charges pour compenser le coût de ces travaux.

Suivant les avis de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 février 2025 et du Bureau communautaire réuni le 12 février 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- Une remise sur loyers à partir du mois de mars 2025 inclus, pour 5 mois afin de participer à soutenir une école de production essentielle à la filière textile, cette filière étant en développement sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

***NB** : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Annie ROSSI et M. Lucien BAZIN, membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Production Normandie Industrie Textile et de la Mode (EPN ITM) qui gère l'école de production Fil en Normandie, indiquent ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.*

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**39**	Contre :	**10**	Abstentions :	**5**
☒ **Adopté à la majorité**		☐ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,